

SEA SMAGY

Syndicat d’Eau et d’Assainissement de St Martin d’Abbat & Germigny des Prés

Compte rendu de la Réunion du Conseil Syndical du 15 juin 2020

Date de convocation : 07/06/2020

Fiche de présence

P : présent

E : excusé

Titulaires	Présent	Suppléants	Présent
CHARLES Jérémy	P	BAZIRET Jean Pierre	P
DELAS Thierry	P	BENEY Dominique	P
HEMELSDAEL Philippe	P	LEVERT Jean Marc	P
THION Denis	P	MOLLARD Pierre	E
THUILLIER Philippe	P	ROSSNER Gilles	P
TURPIN Joël	P	VOISE Yannick	P

Ouverture de séance : 18H00

Secrétaire de séance : Mr VOISE Yannick

Ordre du jour :

- Installation du nouveau Conseil Syndical
- Élection du Président et Vice Président
- Délégations et délibérations

Denis THION, Président sortant, remercie tous les Conseillers syndicaux qui l’ont accompagné dans sa mission de gestion du SEA SMAGY depuis 2014 et adresse ses félicitations aux délégués, anciens et nouveaux, désignés par les communes de St Martin d’Abbat et Germigny des Prés, à la suite des élections municipales du 15 mars 2020.

Il remercie également les agents techniques pour tout le travail accompli pendant cette période.

Ensuite, Denis THION procède à l’appel et accueille officiellement les nouveaux délégués des communes de St Martin d’Abbat et Germigny des Prés et déclare installé dans ses fonctions, le nouveau Conseil Syndical du SEA SMAGY.

Il demande un secrétaire de séance parmi l’assemblée ainsi qu’un assesseur.

- Mr VOISE Yannick candidat, est élu secrétaire de séance.
- Mr THUILLIER Philippe candidat, est désigné assesseur.

Denis THION remet les clés du SEA SMAGY au nouveau Conseil et donne ensuite la parole à Mr VOISE Yannick doyen de l’assemblée, en vue de procéder à l’élection du Président et du vice Président.

Élection du Président :

Candidat : Mr THION Denis.

1^{er} tour : Le vote à bulletin secret donne le résultat suivant :

Mr THION Denis obtient 5voix et 1 blanc.

Mr THION Denis est déclaré élu Président et installé dans ses fonctions.

Élection du Vice- Président :

Le Président propose d’élire un Vice Président. Accord unanime du Conseil.

Candidat : Mr TURPIN Joël.

1^{er} tour : Le vote à bulletin secret donne le résultat suivant :

Mr TURPIN Joël obtient 5 voix et 1 blanc.

Mr TURPIN Joël est déclaré élu Vice- Président et installé dans ses fonctions.

Chartre de l'Élu Local

Le Président procède à la lecture de la chartre de l'Élu Local.

Le Président propose ensuite au Conseil d'examiner quelques affaires diverses.

Délégations de signature :

- Le Conseil approuve à l'unanimité la délégation de signature au Président pour l'engagement de dépenses d'un montant limité à 10 000 € HT.
- Le Président donne délégation de fonction et de signature au Vice-Président.

Indemnités de fonctions :

Le Conseil approuve à l'unanimité l'octroi de l'intégralité des indemnités légales aux Président (12.20% de l'indice 1027) et au Vice-Président (4.65 % de l'indice 1027).

Prime Covid-19 :

Le décret n°2020-570 du 14 mai donne la possibilité de verser une prime exceptionnelle aux agents publics particulièrement mobilisés pour assurer la continuité des services publics (eau et assainissement entre autres). Le Conseil approuve (5 voix pour et 1 abstention) l'attribution d'une prime de 1000€ à chaque agent.

Réajustement des budgets eau et assainissement 2020 :

Le Président expose le réajustement opéré pour les budgets eau et assainissement par virement de crédit de chapitre à chapitre, permis par l'ordonnance n°2020-330 du 25 mars et réalisé comme suit :

- Budget eau (dépenses de fonctionnement): compte 628 : - 14 000 € et compte 701249 : +14 000€
- Budget assainissement : besoin de financement de la section d'investissement de : 21 248.47€

Recettes fonctionnement	R002 : -21 248.47€	70611 : +10 000€
Dépenses fonctionnement	011 : -8 000€	011 : +1 800€
	022 : -48.47€	
	023 : -5 000€	
Recettes investissement	021 : -5 000€	10222 : +5 000€

Stagiaire :

Notre stagiaire en 1^{ère} année de *BTS métiers de l'eau*, nous a rejoint ce jour pour une durée de 4 semaines à raison de 35h par semaine. Nous lui souhaitons la bienvenue.

Visite des équipements :

Une visite en présence des agents techniques, des divers équipements du SEA SMAGY, est programmée le vendredi 26 juin de 10 à 12H. Une convocation sera envoyée à chaque membre du Conseil.

Questions diverses :

MR Delas demande la date de la relève des consommations d'eau potable :

En raison des retards induits par le Covid-19 la relève a débuté le 1^{er} juin.

Il demande également où en est l'étude patrimoniale AEP :

Pour les mêmes raisons, l'étude va reprendre dès la mise en place des compteurs de sectorisation qui est en attente de l'accord de l'Agence de l'Eau pour les communes de Sandillon et Sigloy.

De notre côté nous avons l'accord de l'AELB et de la DETR. Compte tenu de la période de relève des compteurs et l'approche des congés des agents, la mise en place de ces compteurs est reportée en septembre.

La séance est levée à 19H30